



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 06 18 055

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **18 JUIN 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 12 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, C. MARTINET, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCÌÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, I. MOUIMEN, R. TATOUD, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, H. LE PIVERT, P. GUINOT, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, S. PONSART

Absents

Procurations

J. DAZIN à N. SEPIERRE, Y. QUARTERONI à C. BIOLAY, J. DIZERENS à R. OTZENBERGER, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, P. GUINOT à M. CHALENDAR, T. LUGINBUHL à A. BOUSSER, H. GRANGE à M-C. ROCH, S. PONSART à J. HERVO

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée secrétaire de séance.

8. Ressources humaines – Attribution d'une indemnité de stage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Madame Farah MAHMUDLU a effectué un stage au sein des services d'Ornex pour une durée de deux mois, du 20 avril au 19 juin 2026.

Compte-tenu de son profil, de ses compétences, aptitudes et intérêts pour la communication, elle a effectué son stage auprès de la direction de la communication à Ornex. Elle a pu aider le service sur la communication de la collectivité, notamment sur les réseaux sociaux. Elle a en particulier travaillé sur le projet des échappées d'Ornex, projet initié par la collectivité lors de sa réflexion sur son identité, avant de changer son logo.

Ce travail sur les échappées a consisté à tracer les grandes lignes de la matérialisation de parcours thématiques (Nature, Patrimoine, Grands Paysages) que les promeneurs peuvent emprunter de part et d'autre de la RD 1005.

Afin de remercier Farah MAHMUDLU pour le travail très intéressant et qualitatif qu'elle a effectué pour la collectivité et qui permettra aux élus et aux services de continuer de travailler et mettre en œuvre les échappées d'Ornex dans les mois et années qui viennent, il est proposé de lui attribuer une indemnité de stage de 1500€ net pour les deux mois de stage.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **ATTRIBUE** une indemnité de stage de 1500 € à Madame Farah MAHMUDLU
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

Fait à Ornex, le 19 juin 2026

La secrétaire de séance,

C. BIOLAY

Le Maire,

O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 19 Juin 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.